

COMITE DE LIAISON CLIS/ANDRA DU 26 janvier 2012

COMPTE-RENDU

Etaient présents :

- MM. Robert FERNBACH, maire d'Houdelaincourt, vice-président, Jean COUDRY, CGC, et Benoît JAQUET, Secrétaire général, pour le CLIS
- Mmes Martine HURAUT, Sarah DEWONK, et M. Sébastien FARIN, pour l'ANDRA

Le CLIS souhaiterait disposer d'une information précise sur l'inventaire des déchets qui pourraient être pris en charge dans le stockage (nature, nombre, dimensionnement, comportement à long terme). Suite à la discussion avec M. FARIN sur cette question, les principales thématiques sur lesquelles le CLIS juge utiles des échanges avec l'ANDRA sont les suivantes :

- Les différentes familles de déchets MA-VL et HA-VL,
- Les différents types de colis de stockage (ou conteneurs) envisagés par l'ANDRA, ainsi que le lieu de mise en conteneurs,
- Les volumes de déchets MA-VL et HA-VL (colis primaires et conteneurs de stockage) et les volumes qui devraient être extraits pour creuser les ouvrages souterrains,
- Les flexibilités du centre de stockage pour accueillir d'autres types de déchets, notamment les combustibles usés s'ils n'étaient pas retraités (sûreté, surface nécessaire),
- L'ordre et le rythme de stockage.

Il est convenu qu'une présentation sur ce sujet sera faite lors d'une prochaine réunion du CA du CLIS.

Concernant la réalisation par le CLIS d'un DVD grand public sur le projet de stockage, M. FARIN confirme que l'ANDRA est prête à collaborer pour la réalisation d'interviews ou de tournages dans le laboratoire, ou pour la

entation, ainsi que, le cas échéant, pour la
rès des opérateurs (EDF, CEA, AREVA).

M. FARIN indique que l'ANDRA va publier au cours de cette année, en supplément de son journal, quatre numéros portant sur la connaissance du milieu géologique et des matériaux (en mars), sur la sûreté, sur la réversibilité et sur l'exploitation d'un stockage. Cette initiative répond en partie à la demande du CLIS de disposer d'un document synthétique sur le projet, destiné au grand public.

Pour information, M. FARIN rappelle que l'ANDRA a retenu, après appel d'offres, le maître d'œuvre pour réaliser les études d'avant-projet nécessaires au dossier de demande d'autorisation. La durée du contrat est de 6 ans et il comporte des clauses conditionnelles (liées aux décisions qui suivront le débat public) et des clauses optionnelles (liées à l'obtention, ou non, de l'autorisation). La mission ne comprend pas d'étude sur les infrastructures externes qui sont du ressort du schéma territorial interdépartemental. Il ajoute que, pour le débat public prévu en 2013, l'ANDRA apportera des précisions sur le scénario d'implantation après des échanges avec les acteurs locaux, et que la Préfecture portera le volet relatif au schéma de territoire.

Mme HURAUT signale qu'une réponse au courrier du CLIS sur les acquisitions foncières réalisées par ou pour le compte de l'ANDRA, adressé en fin d'année dernière, est en cours de préparation.

Pour terminer, il est convenu que l'ANDRA interviendra au cours du prochain CA du 13 février, afin de présenter ses commentaires sur les observations faites par l'IEER dans son rapport d'évaluation des recherches ayant mené à la détermination de la ZIRA.

D'autres sujets pourront faire ultérieurement l'objet de présentation : les résultats de la campagne de sismique 3D, la maîtrise des risques, l'exploitation/construction d'un stockage, les simulations/modélisations (après la formation demandée à l'IRSN), ou la préparation du débat public (en participant aux réunions du groupe de travail mis en place par le CLIS).